

Direction de l'Achat Public
Service Achat Marchés Service Travaux et Maintenance

Objet : Décision du représentant du pouvoir adjudicateur relative au marché de « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collège André Malraux à Fos sur Mer. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.3221-11,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n° 5 du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône du 1^{er} juillet 2021 donnant notamment en vertu de l'article L3221-11 du Code général des collectivités territoriales délégation de compétence à Madame la Présidente du Conseil Départemental en matière de marchés publics,
Vu l'arrêté n°2021-004 du 19 juillet 2021 donnant délégation de fonction en matière de marchés publics et de délégations de service public à Madame Corinne CHABAUD, Conseillère Départementale du Département des Bouches-du-Rhône, en matière de marchés publics et délégations de service public.
Vu l'avis d'appel public concurrence envoyé pour publication le 15 mars 2022 et relatif au lancement d'une procédure d'appel d'offres portant sur le marché de « Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collège André Malraux à Fos sur Mer. »
Vu le rapport d'analyse des candidatures et des offres,
Vu la réunion de la Commission d'appel d'offres en date du 17 novembre 2022,

Au bénéfice des considérations figurant dans le rapport d'analyse des candidatures et des offres,
La Commission d'Appel d'Offres consultée,

DECIDE :

Article 1 :

*De déclarer régulières les offres de l'ensemble des candidats ;
De classer les offres conformément à l'ordre précédemment établi ;
De déclarer irrecevable la candidature du candidat classé en 1er : groupement MI.DI ARCHITECTURE / OTEIS / IGETEC
De déclarer recevable de la candidature du candidat classé en 2ème : groupement BA ARCHITECTURE / TPF INGENIERIE*

Article 2 :

Conformément aux conclusions du rapport d'analyse des offres, il est proposé aux membres de la Commission d'Appel d'Offres :

D'attribuer le marché portant sur la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collège André Malraux à Fos-sur-Mer au groupement BA ARCHITECTURE / TPF INGENIERIE pour un montant de 535 800,00 € HT soit 642 960,00 € TTC.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les formes habituelles.

Fait à Marseille, le 17/11/2022

Pour la Présidente du Département des Bouches-du-Rhône
et par délégation,
La Conseillère départementale déléguée
aux marchés publics et délégations de service public

Corinne CHABAUD

Accusé de réception en préfecture
15-20221117-SAMTM22_28261-CC
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022